ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La présente demande	émane du rés	seau :							
	O (1) Communauté f O (1) Provincial et co		· /	ibre confession						
	Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot			Date et signature (2):						
2.	Intitulé de l'unité de f	Cormation : (2)							
	FORMATION D'INFIRMIER CONSEIL EN SOINS INFIRMIERS ESTHETIQUES									
	CODE DE L'U.F. (3)			CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)						
3.	Finalités de l'unité de	alités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)								
4.	Capacités préalables i	cités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)								
5.	Classement de l'unité de formation :									
	• (1) Enseignement se	du degré:	O (1) transition O (1) inférieur	O (1) qualification O (1) supérieur O (1) Enseignement supérieur de type long						
	Pour le classement	Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur								
	Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supéri		Date de l'accord du Conseil supérieur :					
	Technique	0	Technique	0	1 "					

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur						
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)				
0	Technique	0				
0	Economique	0				
•	Paramédical	0				
0	Social	0				
0	Pédagogique	0				
0	Agricole	0				
0	Maritime	0				
		(1) Classement du Conseil supérie O Technique O Economique Paramédical O Social O Pédagogique O Agricole				

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O(1) oui O(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE	CODE DU DOMAINE
L'U.F. (3)	DE FORMATION (4)

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	Classement du (des)	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Principes généraux de soins infirmiers esthétiques	C.T.	B	28
<u> </u>			
Pratique professionnelle : soins infirmiers esthétiques	P.P.	L	28
Ethique et déontologie appliquées aux soins infirmiers			8
esthétiques	C.T.	В	
Etude et analyse du profil des bénéficiaires de soins infirmiers			20
esthétiques	C.T.	В	
Principes de cosmétologie et de pharmacologie appliqués aux			8
soins infirmiers esthétiques	C.T.	В	
Relation d'aide appliquée aux soins infirmiers esthétiques	C.T.	В	32
analyse de fonction de l'infirmier-conseil en soins			8
infirmiers esthétiques	C.T.	В	
Séminaires d'actualisation en soins infirmiers esthétiques			8
2. Part d'autonomie		P	36
		Total des	
		périodes	176

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :
- b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u> :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: Signature:

(2) A compléter

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)